

Déclaration de principes

Nous, Maçons Traditionnels Libres de la Loge Nationale Française, sommes attachés aux principes suivants et nous engageons à les faire respecter parmi nous.

Article I

Nous considérons la Franc-maçonnerie comme étant de nature spirituelle et traditionnelle. Elle a pour but la transformation initiatique de ses membres par la réception du message de Lumière et d'Amour que, depuis son origine, la tradition maçonnique a symboliquement identifiée à l'Evangile de Jean, et par la pratique rigoureuse des usages, des rites et des cérémonies maçonniques. Cette transformation doit, et ne saurait s'opérer effectivement, que dans un climat de tolérance, de modestie, de modération, de discrétion, de loyauté absolue, de calme et de courtoisie.

Elle doit notamment se refuser à toute activité dans le domaine confes-sionnel et politique, ce qui est une source abondante de mésentente et de conflits entre ses membres.

Les Maçons se doivent également d'observer une grande décence dans leurs propos et de s'abstenir de tout excès susceptible de modifier et d'altérer leur comportement

Article II

L'entraide a toujours été une des grandes règles de la Franc-Maçonnerie. Elle exige cependant d'être exercée avec beaucoup de discernement. Elle doit notamment se limiter aux services qui allègent les difficultés réelles que rencontrent les uns et les autres au cours de leur existence et ne jamais devenir une sorte d'association maté-rielle ou de complicité pour le profit.

Article III

La bienfaisance est aussi un des buts les plus anciens de la Franc-Maçonnerie. Elle se distingue de l'entraide en ne se limitant pas aux membres de l'Ordre. Elle est pra-tiquée soit par les Loges, soit individuellement par leurs membres.

Les maçons constatent qu'en l'état actuel des sociétés humaines, la détresse, la misère, la souffrance, les malheurs du monde et l'inégalité en tous domaines ne cessent de s'aggraver alors que la vocation essentielle, primordiale et fondamentale de l'homme devait laisser espérer le contraire.

Or l'authentique bienfaisance se révèle à nous dans la totalité de son ampleur. L'humain peut s'éveiller, s'accomplir et commencer de réaliser son destin en compensant et dépassant les aléas issus de la société, de la nature, de la culture et de l'égoïsme multiforme.

La vérité de la bienfaisance est là : au secours de toutes les souffrances, au service de la dignité morale et matérielle des êtres, en témoignant par la pensée, la parole et l'action d'un autre ordre humain et spirituel dont l'amour fraternel est la priorité absolue, la valeur suprême.

Article IV

Parmi les dangers qui menacent la vie initiatique des Loges, la recherche des hon-neurs et les rivalités qui en résultent doit certainement être considérée à l'égal des plus graves. La hiérarchie, qui est une des structures naturelles de la franc-maçonnerie, peut en effet tenter des Maçons plus soucieux d'apparence que de réalité, plus désireux d'exercer une autorité illusoire que d'assumer pleinement des charges et des responsabilités.

Les aptitudes de tous peuvent ainsi apparaître clairement et les listes des Officiers à élire chaque année ne doivent être établies que dans le seul intérêt de la Loge et du rite, et jamais dans un esprit de complaisance ou de concession à une vanité trop humaine.

Il n'y a d'ailleurs pas d'exemple qu'un Frère désireux de servir la Maçonnerie, ne puisse y parvenir pleinement dans la limite de ses capacités.

Article V

Constatant que le pluralisme des rites est une réalité maçonnique qui doit être admise. Nous pensons qu'à travers ce pluralisme des rites une recherche initiatique méthodique et prudente doit permettre de retrouver l'essence traditionnelle de la Maçonnerie, ce que nous développons au sein de nos Loges d'Etude et de Recherche, préoccupation essentielle de la L. N. F.

Les rites ne s'excluent pas, ils se complètent. Un Maçon peut pratiquer plusieurs rites mais il faut dans ce cas qu'il s'abstienne soigneusement de les mêler par ignorance ou par un désir irréfléchi de bien faire.

Nous nous sommes attachés historiquement aux trois rites suivants, dans le respect absolu de leurs textes fondamentaux:

-

Rite Français Traditionnel (selon des textes Français des XVIIe et XVIIIe siècles et de vieux textes anglais et écossais, dont le plus ancien actuellement connu remonte à 1696.).

-

Rite Ecossais Rectifié (Convent de Wilhelmsbad, 1782).

-

Rite Anglais Style « Emulation » (issu en Angleterre de l'Union de 1813).

Chacun de ces trois rites comporte un ou plusieurs grades complémentaires qui sont conférés dans des organismes nettement distincts des Loges symboliques et de leur fédération.

Article VI

De même, la diversité obédientielle nous semble une donnée irréversible de la tradition maçonnique française dont tous les francs-maçons, quelle que soit leur appartenance, sont les héritiers. Nous ne considérons pas ce pluralisme comme un champ de concurrence ni comme une occasion de querelles. Ouverts à la différence et soucieux de partager, nous souhaitons au contraire occuper notre place dans le paysage maçonnique en préservant notre identité et nos principes, dans le respect fraternel des obédiences qu'animent les mêmes sentiments.

Article VII

Enfin, sans prétendre à une quelconque filiation historique ni revendiquer la moindre préséance, mais pour témoigner de notre souci de nous inspirer d'une longue et vénérable tradition, nous avons adopté les armes accordées en 1472 à la Compagnie des Maçons de Londres et sa plus ancienne devise : «God is our Guide », «Dieu est notre guide », qui doit symboliquement s'entendre dans tous les sens, et notamment dans le sens légendaire tiré de la tradition biblique, en se souvenant que l'Eternel sur le Sinaï guida Moïse en lui donnant tous les plans du Tabernacle, qui devait lui-même être le modèle du Temple élevé à Jérusalem sous les ordres du Roi Salomon, avec l'aide du Roi Hiram de Tyr et le précieux concours d'Hiram Abif.

Conseil National
20.09.05